



Snetap, Snutef, Sygma



Ensemble, public et privé, pour la défense des retraites solidaires

PARTICIPONS NOMBREUX AUX ACTIONS ET AUX MANIFESTATIONS LE JEUDI 22 MAI 2008

Les syndicats FSU (SNETAP, SNUTEF, SYGMA), SYAC-CGT et SUD Rural appellent les personnels du MAP et de ses établissements publics à participer massivement à la **journée interprofessionnelle d'actions et de manifestations du 22 mai 2008 pour la défense des retraites**, à l'appel des 5 confédérations (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO), de la FSU, de l'UNSA et de Solidaires.

Nos syndicats se félicitent de cet appel unifiant les salariés du public et du privé, pour donner un coup d'arrêt à l'allongement de la durée de cotisation (passage à 41 annuités et plus), au recul de l'âge de la retraite (61 ans puis 62 ans et plus demandé par le Medef) et à la dégradation des montants des retraites et des pensions.

La mobilisation s'étend dans tous les secteurs du privé et du public et les appels unitaires à la grève se multiplient dans tous ces secteurs (transports...).

Les fédérations CFTC, CGT, FO, FSU et Solidaires de la Fonction Publique appellent l'ensemble des agents à tout faire pour en assurer la réussite, en participant massivement aux manifestations, et par toute forme de mobilisation, y compris par la grève décidée par les personnels en Assemblée Générale.

Dans la Fonction publique, des préavis de grève ont été déposés par plusieurs fédérations syndicales.

Un autre financement solidaire et collectif des retraites et pensions est possible et nécessaire, par le développement de l'emploi de qualité et une meilleure redistribution des richesses et un rééquilibrage entre salaires et capital.

LE MAINTIEN DE LA RETRAITE PAR RÉPARTITION EST LE SEUL GARANT DE LA SOLIDARITÉ INTER-GÉNÉRATIONNELLE

Nos syndicats rappellent leurs revendications pour les retraites :

- **GARANTIR UN BON NIVEAU DE RETRAITE ET UN DROIT À LA RETRAITE À PARTIR DE 60 ANS**
 - Droit à une retraite pleine et entière à 60 ans, avec un taux de remplacement au moins égal à 75%, avec un minimum garanti au moins égal au Smic.
 - Revalorisation des pensions comme des salaires.
 - Refus de l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans et remise en cause de la loi Fillon et des ordonnances Balladur : retour aux 37,5 annuités pour tous ; retour à l'indexation sur le salaire pour le calcul du montant des retraites ; abandon du calcul de la retraite du régime général sur le salaire moyen des 25 meilleures années ; suppression de la décote.
 - Reconnaissance de la carrière complète à 60 ans intégrant les périodes de stage, d'étude, d'activité professionnelle ou d'inactivité forcée (chômage, recherche d'un premier emploi...).
- **RECONNAÎTRE LA PÉNIBILITÉ PAR UN DÉPART ANTICIPE**
 - Prise en compte de toutes les pénibilités avec maintien et extension de la retraite à 55 ans pour les agents en postes pénibles, astreignants ou dangereux (Haras, IFN, abattoirs, etc.).